

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENEC EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Alain BOIN, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Sonia DOLHEM, Carole LAURENT, Damien LEVÊQUE, Christine LE ROY, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,

Absents :

Aurélie LE GONIDEC, Thierry ROGER

Votants : 13

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

1 – Approbation des procès-verbaux du lundi 17 mai et du mercredi 21 Juillet

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité

Proposition validée

2 – Informations de Monsieur le Maire

1) Séance de vaccination Covid 19 sur la commune

La commune de Quemper-Guézennec présente sur son territoire un taux insuffisant de personnes vaccinées. Dans le but d'améliorer ce taux, une séance spécifique est programmée le 15 octobre sur une plage horaire de 2 heures.

Toutes les différentes étapes de la vaccination peuvent être concernées par cette vaccination qui peut également concerner les adolescents à partir de 12 ans, sous couvert des différentes autorisations.

Le taux de vaccination est décevant au regard de l'accompagnement individuel qui a été proposé par les services de la mairie notamment concernant les prises de RDV.

Je compte sur une mobilisation des élus pour assurer le succès de cette vaccination quasi à domicile.

Notre collègue Alain est chargé d'assurer l'intendance avec l'appui de 2 ou 3 élus.

2) Délibération de la commune de Binic-Etables-sur-mer

Dans cette délibération, ce sont nos systèmes de productions agricoles et d'élevage qui sont dans le collimateur.

Ainsi par exemple, la proposition de délibération n'évoque pas les conséquences des phosphates. Par ailleurs, à mon sens, il faut une délibération identique pour toutes les communes qui se prononcent.

3) Rappel de la réglementation concernant les chardons et la folle avoine

J'ai récemment dû rappeler les règles qui s'imposent aux propriétaires de terrains qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels.

Le courrier se justifie simplement par la répétition année après année de cette situation

Je veux simplement rappeler qu'il n'y a pas eu sanction mais un simple rappel sans frais.

Ne rien faire après les plaintes, serait donner raison à ceux qui ne respectent pas à minima leur environnement.

4) Mise en place d'un marché de Noël

Un marché de Noël aura lieu en collaboration avec les associations qui le souhaitent les samedi 4 en après-midi et dimanche 5 décembre toute la journée.

Lieux : salle polyvalente, chapiteau et si possible quelques chalets

Les exposants sont invités à se faire connaître en mairie.

5) Cérémonies du 11 novembre

-Centenaire du monument- Le monument aux morts a été érigé le 23 avril 1921, la crise sanitaire ne nous a pas permis de marquer le centenaire à cette date.

Nous avons alors privilégié la date du 11 novembre mais après échange nous souhaitons proposer une autre date.

Le jour du 11 novembre : il n'y a pas de porte-drapeaux extérieurs, pas d'officiels civils et militaires susceptibles d'être invités, la cérémonie serait confinée autour de quelques quimperrois.

Nous privilégions désormais le jour du pardon St Pierre après la messe. Cette hypothèse permettra de donner du corps à la cérémonie.

-Repas du 11 novembre : Il aura bien lieu à la salle polyvalente et toutes les personnes de 70 ans et plus sont bien invitées à se retrouver après une si longue absence.

6) Recrutement aux services techniques

A la suite du départ de Sébastien LE TALLEC, nous avons procédé au recrutement en CDD sur un mois de Monsieur Yannick GROUIEC et sera complété d'un recrutement sur un mois d'un autre agent également à l'essai.

7) Location d'un hangar à usage de mise à l'abri du matériel

Dominique LE BAIL/ 300 m² : 175 €/mois

Cet atelier a été loué en attente de création d'un atelier communal.

3 – Réhabilitation du restaurant l'Astrolabe : Avenants CRLB LE BORGNE et avenant

MOTREFF

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°2, concernant les travaux de réhabilitation du bar restaurant l'Astrolabe, - lot n°7 : Chape – Carrelage – Faïences. Ce marché est détenu par l'entreprise CRLB Carrelage LE BORGNE, pour un montant de marché initial égal à 13 507,60 € HT.

Le montant des travaux est en réalité moins élevé de 1 634,40 € HT ce qui porte le nouveau marché à 11 989,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins une abstention (Michel LOZAHIC), approuve l'avenant n°2

Il présente également la proposition d'avenant n°1, concernant les travaux de réhabilitation du bar restaurant l'Astrolabe, - lot n°03 : Charpente/Ossature Bois. Ce marché est à charge de l'entreprise Guy MOTREFF, pour un montant de marché initial égal à 41 724,00 € HT.

Le montant des travaux de l'avenant s'élève à 12 723,69 € HT ce qui porte le nouveau marché à 54 447,69 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins une abstention (Michel LOZAHIC), approuve l'avenant n°1

4 – Rénovation thermique : Salle des fêtes et école

L'appel d'offres n'a toujours pas été établi par l'architecte, alors que les travaux doivent être commencés avant le 31 décembre 2021.

Michel LOZAHIC regrette que ces travaux n'aient aucun intérêt économique. Monsieur le Maire lui rappelle que l'étude a été dirigée par le SDE, les services de la région et la préfecture et que l'objectif minimum est de pallier aux infiltrations dans la toiture. Par ailleurs, il s'agit aussi d'améliorer le confort d'utilisation de la salle par des équipements adaptés au niveau de l'aération, de la ventilation et du chauffage. Un volet mise à jour de l'esthétique complétera les travaux. Le maire complète son propos en soulignant que pour une salle polyvalente, l'intérêt pour les usagers qu'emperrois prime bien avant l'intérêt économique. L'objectif de la municipalité étant de mettre à disposition une salle fonctionnelle où il fasse bon de s'y retrouver.

Vote à la majorité, Michel LOZAHIC et Loïc LE CALVEZ votent contre le lancement de l'appel d'offres.

5 – GPA : Commission Locale des Charges Transférées de Convention Territoriale Globale

Pour 2021, la commune percevra la somme de 102 153 €.

6 – Recherche de documents d'urbanisme : Quel coût ?

Les services administratifs sont souvent sollicités par des offices notariaux et des particuliers pour des recherches de permis de construire ou tout autre document d'urbanisme. Cette recherche de documents est consommatrice de temps de travail, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un tarif pour recherche de documents à 20 €uros.

Jean-Marc LE SAINT demande comment font les autres mairies ? Jean-Paul LE CALVEZ s'engage à demander lors d'une prochaine réunion SPANC à l'agglomération, le tarif appliqué.

Il est décidé de délibérer sur le principe mais pas sur le montant.

7 – Acquisition d'un camion benne

Un camion benne Renault Master a été acquis pour un montant TTC, carte grise comprise, de 36 343,76 €uros.

Michel LOZAHIC demande si les 2 garages qu'emperrois ont été consultés ?

Le camion Mercedes a été vendu à l'ETA PAIN au prix de 4 200 €uros.

Délibération votée à l'unanimité.

8 – Décisions modificatives

Virements de crédit notamment à l'opération 10001 'Matériel', suite à l'acquisition du camion Renault Master.

Opération 10001 : Matériel : + 37 000 €uros

Opération 10011 : Salle polyvalente : - 37 000 €uros

Voté à l'unanimité

9 – Cantine à 1 €uro

La commune de QUEMPER-GUÉZENEC bénéficiant de la Dotation de Solidarité Rurale « Péréquation », fait partie des communes éligibles à cette aide.

La collectivité est libre de fixer les tarifs de sa restauration, à condition que la grille tarifaire prévoit au moins 3 tranches progressives, calculées selon les revenus des familles ou idéalement du quotient familial, dont au moins une tranche est égale à 1 € et une supérieure à 1 €.

Après débat, le Conseil Municipal,

Décide, la mise en place de la tarification sociale de la cantine aux tarifs suivants :

10 – Chemin communal à kerbruno

Madame JEGOU a vendu sa propriété à kerbruno, propriété traversée par un chemin communal. Les nouveaux acquéreurs souhaitent, de ce fait, acquérir le chemin auprès de la commune. Le prix de cession est de 1,25 €uro m².

11 – Ecole bilingue de Pabu : Demande de participation financière

La commune de Pabu sollicite le versement d'un forfait scolaire soit de 1 048 € pour les élèves de maternelle et de 476 € pour les élèves de primaire.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le montant sollicité est de 2 476 €, soit 1 élève en maternelle et 3 élèves en primaire.

Accord à l'unanimité

12 – Plan de relance – Continuité pédagogique – Signature de la convention

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique, il est nécessaire d'approuver la convention de financement. Il rappelle le montant total du projet qui s'élève à 4 666,00 €, dans le cadre de l'appel à projet, la commune obtiendrait une subvention de 3 062,00 €, et resterait à sa charge 1 062,00 €.

A l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

13 – Subvention au Club des 2 Rivières

Il est proposé de verser une subvention de 600 €uros au Club – Accord à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de verser 250 €uros aux anciens combattants et non pas 200 €uros comme décidé lors d'un précédent conseil. Accord à l'unanimité

La municipalité limitera ses paiements de médailles aux anciens combattants quempérois. Accord à l'unanimité.

14 – Cimetière – Devis cavurnes

Monsieur le Maire souligne qu'il n'y a plus qu'une cavurne au cimetière. Des devis ont été sollicités auprès de deux entreprises pour la mise en place de 4 cavurnes.

Il propose que le devis de la Marbrerie LE GALL de Paimpol soit retenu pour un montant de 1 083,33 €uros hors taxes soit 1 300,00 €uros toutes taxes comprises pour 4 cavurnes.

Accord à l'unanimité.

15 – Devis géomètre

Suite aux travaux de terrassement pour la réhabilitation du restaurant, la parcelle A n°830 doit être bornée afin de ne pas engendrer de débordement sur les propriétés voisines.

Monsieur le Maire présente le devis du cabinet de géomètre DELUCHAT-LEC'HVIEN pour un montant de 1 540,00 €uros HT soit 1 848,00 €uros TTC.

Accord à l'unanimité.

16 – Site Internet de la commune

Chaque élu a reçu par mail la maquette du site internet, à chaque élu d'y apporter ses observations à Sonia où Joële.

Personnel communal : Pour l'emploi de Fabrice ADAM, nous devons modifier son contrat en créant un emploi permanent d'une durée de 3 ans renouvelable.

Aménagement de l'éclairage public à Goasvilinic : Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de revoir le projet initial de l'éclairage public. Le SDE avait dans un premier temps accepté une opération à 117 000 €uros, le coût étant trop important pour le peu de gain de consommation, le SDE propose une nouvelle opération à 91 000 €uros, reste à charge de la commune 53 083,34 €uros. Accord à l'unanimité.

Fin de séance : 20h45